



Importateurs et priorités de vérification de l'ASFC

Le 10 janvier 2025

N° 2025-03

Importateurs : Évaluez les risques avec la récente liste des priorités de vérification de l'ASFC

Les importateurs devraient déterminer si leurs marchandises importées sont susceptibles de faire l'objet d'une surveillance accrue de la part de l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »). L'ASFC a récemment publié une liste à jour de 11 catégories spécifiques de marchandises importées qu'elle cible à des fins de vérifications dans le but de s'assurer que les importateurs respectent leurs obligations commerciales comme il se doit. Les importateurs et détaillants de marchandises importées figurant dans cette liste des priorités de vérification devraient s'assurer de respecter toutes les obligations commerciales qui s'y rattachent afin de faciliter la vérification de ces importations. Plus précisément, la plus récente liste a été mise à jour pour retirer les panneaux indicateurs et diodes émettrices de lumière (DEL).

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG peuvent aider les entreprises à identifier les marchandises importées de leur chaîne d'approvisionnement qui sont susceptibles de faire l'objet d'activités de vérification accrues de l'ASFC, et à s'assurer qu'elles respectent leurs obligations en matière d'observation commerciale à l'égard de ces marchandises et d'autres marchandises importées.

Contexte

L'ASFC met à jour sa liste des priorités de vérification tous les six mois. Cette liste est divisée en trois groupes distincts en fonction de types d'erreurs précis :

- Classement tarifaire – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir utilisé un classement tarifaire incorrect;
- Établissement de la valeur – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir attribué une valeur inadéquate;
- Origine – Marchandises pour lesquelles les importateurs peuvent avoir mal déterminé l'origine appropriée (souvent liée au traitement tarifaire en vertu d'un accord commercial).

Lorsque des importateurs ont commis l'une de ces erreurs, ils s'exposent à des cotisations de droits et de taxes supplémentaires exigibles, ainsi qu'à des pénalités. Dans certains cas, les importateurs peuvent avoir droit à des remboursements si les erreurs ont entraîné des paiements en trop de droits de douane et de taxes.

La plus récente liste des priorités de vérification de l'ASFC

L'ASFC a publié sa liste des priorités de vérification datée de janvier 2025. Bien que l'ASFC ait supprimé la catégorie des panneaux indicateurs et diodes émettrices de lumière (DEL) de sa liste, ces importations continuent d'être soumises aux processus de vérification réguliers.

La plus récente liste de l'ASFC identifie les marchandises ciblées suivantes :

Classement tarifaire

- Gants
- Sacs
- Congélateurs et autres appareils pour la production du froid
- Laveuses et sécheuses
- Volaille de réforme
- Lampes et tubes à DEL
- Meubles pour usages non domestiques

- Parties de bicyclettes
- Gants jetables et gants de protection

Établissement de la valeur

- Vêtements

Origine

- Literie et draperie

Observations de KPMG

L'ASFC vérifie les marchandises ciblées qui sont importées au Canada ainsi que d'autres marchandises, y compris celles importées en franchise de droits en vertu d'accords commerciaux. Dans le cas des marchandises importées en franchise de droits, les importateurs doivent s'assurer que ces marchandises répondent à toutes les exigences de l'accord commercial pertinent (p. ex., les règles d'origine). Ils devraient également s'assurer de passer continuellement en revue ces accords afin d'identifier, s'il y a lieu, des changements et des mises à jour pouvant viser leurs marchandises importées.

Il convient de noter que les importateurs qui travaillent avec des courtiers en douane demeurent responsables de toute information déclarée dans la documentation liée aux douanes, et des droits et taxes applicables.

Nous pouvons vous aider

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG aident les entreprises à identifier les marchandises importées de leur chaîne d'approvisionnement qui figurent sur la plus récente liste des priorités de vérification de l'ASFC, de sorte qu'elles puissent évaluer les risques opérationnels liés aux activités de vérification accrues. Nos professionnels aident également à gérer la complexité des autres règles et règlements en matière de commerce international et de douanes, et fournissent des conseils sur les pratiques et les données de référence en matière de douanes et de commerce international liées à différents secteurs d'activité. Plus particulièrement, nous offrons une vaste gamme de services comme :

- la fourniture de solutions pour aider à identifier les risques et obligations liés à l'observation en matière de commerce international;

- l'identification des faiblesses opérationnelles pouvant créer des défis liés à l'observation en matière de commerce international;
- la production de divulgations volontaires pour corriger des problèmes avant leur découverte dans le cadre d'une vérification de l'ASFC afin d'aider à atténuer les pénalités et les intérêts;
- l'examen de solutions logicielles afin d'automatiser les examens après l'entrée;
- l'identification des occasions de recouvrement des droits;
- la fourniture de services commerciaux gérés, avec des options flexibles pour externaliser l'ensemble ou une partie de votre fonction Douanes;
- l'examen des chaînes d'approvisionnement pour aider les entreprises à respecter les récentes exigences en matière de déclaration en vertu de la récente législation et des propositions relatives à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller chez KPMG ou avec l'un des professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG suivants :

Kenneth Jordan
Associé, Douanes et commerce
international
kejordan@kpmg.ca

Angelos Xilinas
Associé, Douanes et commerce
international
axilinas@kpmg.ca

Joy Nott
Associée, Douanes et commerce
international
jnott@kpmg.ca

Bob Sacco
Leader, Douanes et commerce
international, RGT
bobsacco@kpmg.ca

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 9 janvier 2025. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à

responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.